

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 18 novembre 2019**

---

**CENTRES DE VIE SOCIALE - RENOUVELLEMENT DES AGREMENTS**

**NOTE DE SYNTHESE**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Mantes-la-Jolie a développé une politique municipale de proximité avec des structures visant le lien social et confortant la cohésion sociale territoriale. Les Centres de Vie Sociale (CVS) offrent ainsi un point d'entrée au plus près de la population.

La branche Famille de la C.N.A.F. a refondé en 2012 sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale. La circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) n° 2012-2013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale en constitue le support de référence pour l'ensemble des CAF.

La circulaire du 16 mars 2016, complémentaire à la circulaire du 20 juin 2012, a pour objectif de préciser les exigences en matière de critères d'agréments.

Parmi ces critères, la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'un des éléments de l'agrément. De même, au titre des critères d'agrément et du calcul des prestations de service, la Ville devra s'assurer de la qualification et des temps d'activités du personnel : responsable de structure, référent(e) « familles » et chargé d'accueil.

C'est donc au regard de ces exigences que la Ville de Mantes-la-Jolie, dans le cadre de sa politique sociale de proximité, a relancé la démarche d'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) en direction des quatre Centres de Vie Sociale.

Six (6) grandes orientations ont été identifiées :

- Développer un travail d'observation, d'accueil, d'orientation, de prévention et de repérages des situations de fragilité,
- Améliorer l'accès aux droits en développant le partenariat et l'interconnaissance de l'existant,
- Favoriser le lien social, les liens intergénérationnels et le vivre ensemble,
- Favoriser la citoyenneté en permettant à chacun de participer à la société,
- Privilégier une démarche ascendante créant les conditions d'une participation active des habitants,
- Améliorer la vie quotidienne des familles, en renforçant la fonction parentale, la participation et les initiatives.

Arrivés à leur terme, le renouvellement des agréments a nécessité un travail d'évaluation des anciens projets et d'élaboration participative des nouveaux projets sociaux pour les quatre (4) Centres de Vie Sociale.

L'élaboration des projets sociaux a fait une large place au travail d'équipe et à l'aspect partenarial, tout en associant les habitants. Cette démarche a également été l'occasion de conforter la démarche de participation des usagers au fonctionnement des Centres de Vie Sociale, en instituant des rencontres régulières d'échanges sur le fonctionnement des structures et les projets menés afin de s'adapter aux nouvelles demandes et d'améliorer les actions existantes.

Par ailleurs, sur les principes d'une logique de projet global, d'une démarche de territoire et d'une participation dynamique, la mise en œuvre du projet social de chaque centre intègre également les grandes orientations municipales pour les prochaines années et notamment :

- la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- l'inscription de la ville dans la démarche des Villes apprenantes au titre de l'UNESCO,
- le projet de labellisation en « Cité Educative » par l'Etat,
- l'ouverture du « nouveau collègue » présentant une nouvelle approche éducative par une pédagogie renouvelée, basée notamment sur la différenciation,
- le Contrat Local de Santé (CLS).

Les nouveaux projets des quatre (4) structures s'articulent autour de grands axes inscrits dans les projets sociaux et se déclinent ainsi, pour chaque Centre de Vie Sociale :

### **Pour le CVS Aimé Césaire :**

1. soutenir les parents dans leur rôle par une valorisation de leurs compétences,
2. favoriser la participation, l'implication et l'autonomie des habitants,
3. favoriser l'intégration de la population en situation de solitude et d'isolement,
4. développer un partenariat en cohérence avec le projet social et les actions adaptées aux besoins des habitants,
5. favoriser la participation et l'implication des habitants dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

### **Pour le CVS Les Garennes :**

1. positionner le centre social comme lieu ressource d'observation, de repérage, d'accueil et d'orientation,
2. utiliser les préconisations autour de la santé comme support de transmission éducative et culturelle,
3. lever les freins vers l'employabilité,
4. développer les capacités de chacun à vivre ensemble / soutenir et accompagner les initiatives locales vers une démarche citoyenne,
5. donner au centre social un rôle fédérateur en contribuant au maintien de l'émulsion suscitée par l'ANRU,
6. soutenir les parents dans leurs fonctions parentales.

### **Pour le CVS de Gassicourt :**

1. renforcer le lien social pour accroître le vivre ensemble,
2. développer une dynamique citoyenne en poursuivant les actions autour des valeurs de la République, le respect et la tolérance,
3. faciliter l'accès aux droits pour renforcer l'autonomie,
4. poursuivre l'accompagnement et le soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

### **Pour le CVS Peintres-Médecins :**

1. promouvoir le Centre de Vie Sociale comme tiers-lieu dans la vie locale,
2. construire une politique sociale partagée et coordonnée,
3. faciliter l'inclusion sociale,
4. favoriser l'accès à la culture,
5. soutenir les parents dans leurs fonctions parentales et leur implication dans le fonctionnement de la structure.

Le projet social formalise l'ensemble des actions co-construites avec les partenaires associatifs et institutionnels et les habitants pour leur permettre de mieux vivre dans leur environnement. Il s'appuie sur les ressources pour évaluer, élaborer et suivre un projet collectif pertinent en lien avec les besoins des acteurs.

Maillon essentiel de la cohésion sociale, du vivre ensemble, la Ville réaffirme à travers ces nouveaux projets sociaux, sa volonté d'impulser une dynamique à plus-value sociale. Cette politique sociale s'appuie sur :

- le capital humain, plaçant l'habitant au cœur du dispositif,

- les ressources du territoire, impliquant le plus grand nombre d'acteurs,
- l'attention aux caractéristiques de la population, et ses fragilités.

Le lien social se posant dans la continuité, les différents espaces (parents-enfants ; échanges réguliers avec les habitants ; rencontres hebdomadaires entre ressources de proximité et habitants...) favorisent un degré d'intégration sociale, lieu où l'individu intériorise les valeurs, les normes, les manières de faire.

C'est dans cet état d'esprit que les Centres de Vie Sociale ont pu préparer les nouveaux agréments, visant à porter les grands axes stratégiques et opérationnels des quatre (4) prochaines années.

Le projet social est donc défini comme un projet de territoire qui promeut la dynamique de développement de la politique sociale.

En contrepartie du respect du cadre réglementaire, l'agrément délivré par la CAFY donne lieu au versement de deux (2) prestations de service (par structure) :

- une prestation de service au titre de l'animation globale : une moyenne de 50 000 euros par an,
- une prestation de service animation collective « familles » : une moyenne de 20 000 euros par an.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de renouvellement des agréments des quatre Centres de Vie Sociale auprès de la C.A.F.Y., et d'approuver la démarche en vue des agréments « animation globale et coordination » et « animation collective familles ».

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la circulaire de la CNAF du 16 mars 2016 relative aux exigences en matière de critères d'agréments,

Considérant les démarches méthodologiques mises en œuvre durant l'année 2019 par les quatre Centre de Vie Sociale, en collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Considérants le rôle des quatre (4) Centre de Vie Sociale Mantais dans l'animation globale et l'animation collective « familles »,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la démarche de renouvellement d'agrément des quatre (4) Centres de Vie Sociale de Mantes-la-Jolie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY),
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'agrément des quatre (4) Centres de Vie Sociale : Aimé Césaire, Les Garennes, Gassicourt, Peintres-Médecins,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif aux prestations de service pour chacun des quatre (4) centres, et notamment les demandes annuelles de participation de la CAFY.

Le Maire

Raphaël COGNET